

Appel à projet

Création d'un commerce alimentaire multiservices à Sarcey (69)

Village de 1000 habitants du sud du Beaujolais, Sarcey dispose d'une vie associative dynamique, d'une école ainsi que d'un tissu économique actif : zone d'activités (vingtaine d'entreprises), agriculture (vins AOP, élevage laitier), commerces et services (hôtel-restaurant, auberge-tabac, coiffure, assistantes maternelles...).

La commune se situe à 5 minutes d'un échangeur de l'autoroute A89, à 30 minutes de Lyon et à proximité de gares SNCF.

CONTEXTE LOCAL

À la suite de la cessation d'activité du dernier exploitant (2022), la commune, propriétaire des murs, a lancé en 2023 un projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment : aménagement du rez-de-chaussée commercial et de 3 logements. Ce projet répond à une volonté de redynamisation du centre-bourg favorable au maintien de commerces et services de proximité. Les travaux s'achèvent cet été 2026.

Le local commercial a été entièrement rénové afin d'améliorer sa fonctionnalité : réaménagement de l'espace intérieur, modification des ouvertures, mise en accessibilité PMR, création d'une terrasse...

La commune lance une nouvelle campagne afin de trouver un porteur de projet pour créer et développer un commerce d'alimentation générale (produits frais, épicerie, boissons...) intégrant une offre multiservices, afin de proposer des produits et services du quotidien complémentaires à l'existant, et de renforcer le lien social.

Situé sur un axe passant, le local bénéficiera de places de stationnement à durée limitée dédiées. Implanté au cœur du village, il est à proximité des autres commerces et parkings publics.

Le projet proposé devra s'inscrire dans le respect des règles d'un ERP de type M de catégorie 5.

DESCRIPTION DU LOCAL

Situé au 61 rue Centrale à Sarcey, l'espace destiné au commerce représente environ 150 m² et comprend :

- une surface de vente de 78m²
- une réserve de 15m²,
- un sanitaire PMR (5m²)
- une terrasse de 48 m².

La terrasse pourra compléter l'activité du commerce en permettant le développement de services complémentaires, alimentaires (petite restauration...) ou non alimentaires (point relais...). Toutefois, le local ne dispose pas de gaine d'extraction, ce qui limite certaines activités de restauration.

Loyer indicatif : 500€ HT/mois + charges
Disponible immédiatement.

Deux logements locatifs sont situés aux étages et un troisième dans un bâtiment annexe de la cour intérieure. Si le candidat recherche un logement à proximité du local commercial, il est recommandé de le mentionner dans sa candidature.

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

Plusieurs aides financières pourront soutenir le projet d'installation :

- Subvention de la Région et/ou de la Communauté de communes (CCPA) pour l'aménagement du local : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-linvestissement-de-mon-commerce-de-proximite>
- Prêt d'honneur et garantie bancaire RDI <http://www.rdi.asso.fr/offres-de-services/pour-les-entreprises/solutions-financieres>

Le porteur de projet peut être mis en lien avec le réseau de partenaires d'accompagnement à l'installation et à la création/reprise d'entreprise : BGE, ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), RDI (Rhône développement initiative), Ronalpia, chambres consulaires...

MODALITÉS DE SÉLECTION

Visite obligatoire des locaux avant toute candidature

Dossier de candidature

- Présentation du porteur
- Immatriculation RCS le cas échéant
- Présentation du projet dans un document, comprenant, a minima :
 - Argumentaire sur le projet et moyens mis en œuvre
 - Éventuels partenaires liés au projet (franchise, groupement, coopérative...)
 - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
 - Tout document de nature à valoriser le projet du candidat

Critères de sélection

- Adéquation du projet avec les objectifs poursuivis (nature de l'activité, services proposés ...)
- Ancrage territorial et impact sur la commune
- Capacité à mener le projet (moyens humains et matériels, connaissance du secteur)
- Crédibilité du modèle économique.

Aucune forme juridique n'est imposée : les initiatives sous forme associative ou coopérative seront également étudiées.

Des partenaires de la collectivité pourront être consultés dans le cadre du processus de sélection des candidatures : CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, RDI, BGE...

Dans le cas où aucun projet ne correspondrait aux critères de sélection, le comité de sélection se réserve le droit de n'en sélectionner aucun et de relancer, le cas échéant, un appel à candidature.

Si un porteur de projet est retenu, il devra s'engager dans un contrat de location dans les 30 jours suivants la réception du projet de bail commercial. Si le bail n'est pas signé à l'expiration de ce délai, la candidature sélectionnée deviendra caduque et le porteur de projet pressenti ne pourra prétendre à aucune indemnité. Dès lors, la mairie soumettra le projet de bail à un autre candidat.

Personnes à contacter

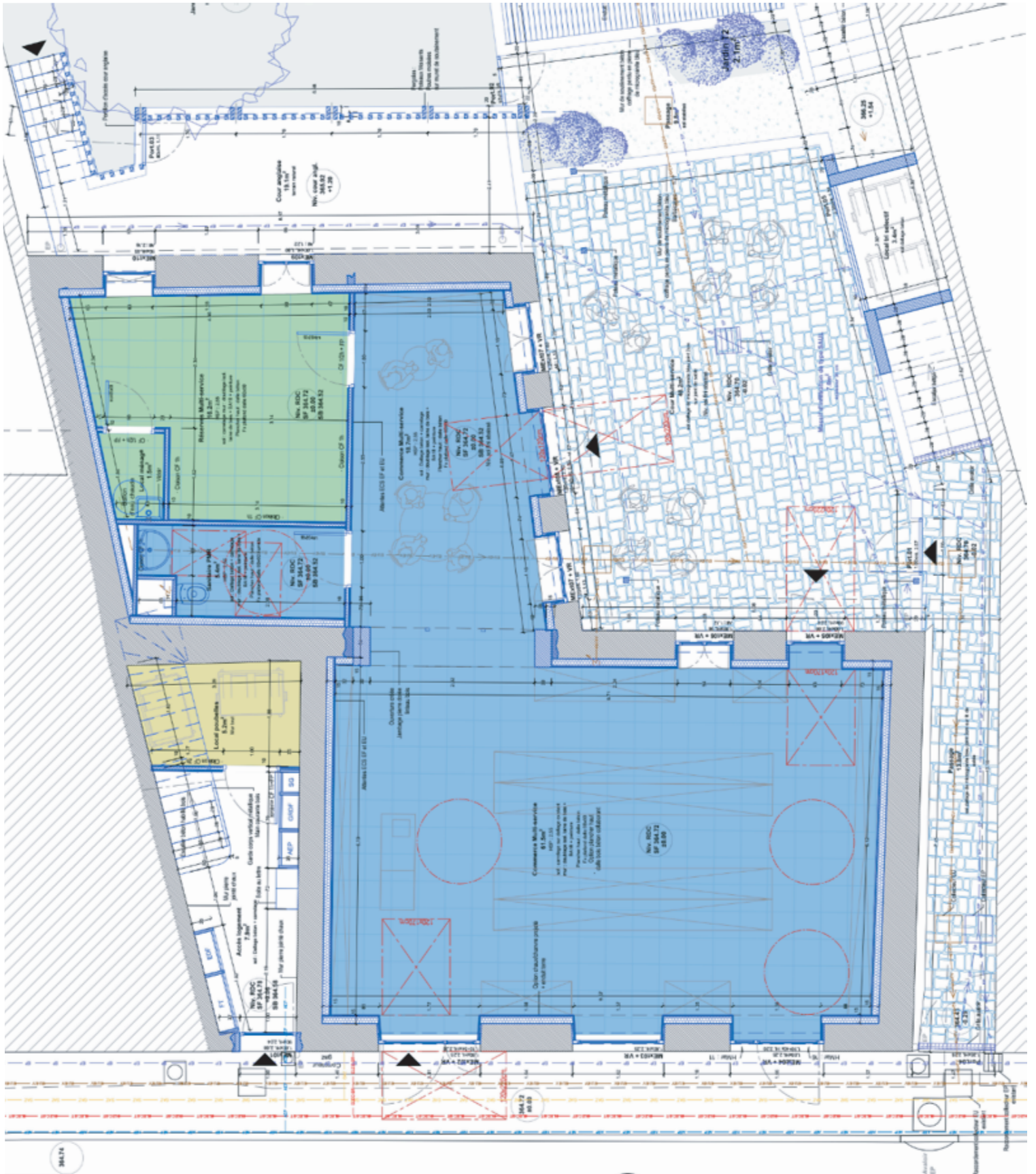
Commune de Sarcey

Monsieur le Maire Olivier LAROCHE
04 74 26 86 55 / accueil@sarcey-69.fr

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Développeur économique :
Anthony MARTINEZ / 06 34 14 96 30 / anthony.martinez@paysdelarbresle.fr





D n°118)

3A174